



L'Islam, religion de droit commun, pas une religion d'immigration (ouvrage)

PARIS, 21 oct 2010 (APS) - L'avocat Chems-eddine Hafiz estime dans son dernier ouvrage sorti jeudi en librairie que l'Islam doit être appréhendé en France comme une religion de droit commun et non pas une religion d'immigration.

Battant en brèche les thèses jugées alarmistes du chroniqueur polémiste Eric Zemmour sur les immigrés, Me Hafiz, également vic-président du Conseil français du culte musulman, affirme que la "France doit relever le pari crucial qui consiste à cesser de considérer l'Islam comme une religion d'immigration pour la voir comme une religion de droit commun".

L'avocat, pour qui les six millions de musulmans français ne constituent "en rien une menace pour la France", s'en réfère à la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen qui stipule, dans un de ses articles, que "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que la manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi".

Et l'avocat d'ajouter, dans son ouvrage paru aux "éditions du moment", que l'Islam fait aujourd'hui partie de l'identité française, au même titre que le judaïsme ou le christianisme, même si les représentations respectives dans la population ne sont pas identiques.

Pour lui, "l'influence symbolique et culturelle ne se compte pas au prorata des individus concernés, elle se diffuse et imprègne la communauté toute entière".

Répondant à "l'obsession qui assaille" le journaliste-chroniqueur Zemmour : l'assimilation, en mettant en avant la citation de Saint Augustin "A Rome, ont fait comme les Romains", Me Hafiz dit distinguer, en France, trois types de "rencontre", ou de "vie commune", entre une population immigrée et le pays qui l'accueille.

L'assimilation, qui implique l'acculturation, en est la version la plus exigeante, car supposant, selon l'auteur, l'adhésion à une "identité nationale" laquelle inclut non seulement les règles du vivre ensemble, mais aussi le sentiment d'appartenance à une histoire et une culture commune.

En cela, ajoute-t-il, il ne s'agit pas de "faire comme les Romains", mais aussi de penser comme eux, de s'approprier leurs valeurs et leur univers symbolique.

L'intégration, elle, assume une dimension d'échange. L'immigré apporte un peu de sa culture dans son bagage, tout en se pliant au respect de ce qui fonde l'unité de la communauté française. Enfin, l'insertion, dont le déploiement mène au multiculturalisme et dont le "communautarisme" constitue le principal péril, réduit au minimum les codes de la cohabitation.

Avouant ne pas savoir s'il est "intégré", "assimilé" ou "inséré", Me Hafiz dit "s'en contreficher", car se "sentant Français, des pieds à la tête".

"Je vibre pour l'équipe de France, mais aussi pour celle qui défend les couleurs de l'Algérie, mon pays d'origine Â», a-t-il dit pour signifier que sa double culture n'est pas "incompatible" avec sa citoyenneté.

Chems-eddine Hafiz est avocat et vice-président du Conseil français du culte musulman dont il est membre fondateur, représentant de la Grande mosquée de Paris au sein de cette institution. Il a publié, avec Gilles Devers, Droit et Religion musulmane (Daloz 2005).